

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON



Séance du 21 novembre 2024 - Délibération n° 2024-100

PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE DU BUDGET 2025

BUDGET "VILLE"

BUDGET "MAISON MÉDICALE"

BUDGET "PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE"

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 8 novembre, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	23
Votants	22
Vote	
Pour	22
Contre	0
Abstentions	6

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Monsieur Marc Droguet, pouvoir donné à Monsieur Lionel Remande.

Madame Delphine Penot, pouvoir donné à Monsieur Louis Le Coz.

Madame Soazig Ruiz, pouvoir donné à Madame Karen Lanson.

Madame Mangala Tual, pouvoir donné à Monsieur Loïc L'Haridon.

Madame Catherine Sorin, pouvoir donné à Monsieur Thomas Maréchal.

- Absente excusée n'ayant pas donné mandat de vote :

Madame Anaïs Cadoret.

Secrétaire de séance : Madame Françoise Fouchet.

Rapport de Louis Le Coz.

Avant le vote du budget primitif, la Ville ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice précédent.

Afin de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Ces crédits sont inscrits au budget lors de son adoption et l'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Envoyé en préfecture le 25/11/2024
 Reçu en préfecture le 25/11/2024
 Publié le **26 NOV. 2024**
 ID : 035-213502362-20241121-SG2024_488-DE

Il est proposé de retenir les montants plafonds d'autorisation comme suit :

1. Budget principal "Ville"

BUDGET PRINCIPAL VILLE			
Article	Libellé	Budget primitif 2024	Autorisation 2025
202	FRAIS LIES A LA REALISATION DES DOCUMENTS D'URBANISME	11 480,00 €	2 870,00 €
2031	FRAIS D'ETUDES	765 859,26 €	191 464,82 €
2033	FRAIS D'INSERTION	8 080,00 €	2 020,00 €
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	32 460,00 €	8 115,00 €
2111	TERRAINS NUS	116 249,31 €	29 062,33 €
Article	Libellé	Budget primitif 2024	Autorisation 2025
2121	PLANTATION D'ARBRES ET D'ARBUSTES	15 000,00 €	3 750,00 €
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	338 485,13 €	84 621,28 €
21312	BATIMENTS SCOLAIRES	31 435,79 €	7 858,95 €
21314	BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	50 000,00 €	12 500,00 €
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	64 900,00 €	16 225,00 €
21351	BATIMENTS PUBLICS	10 000,00 €	2 500,00 €
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	32 351,71 €	8 087,93 €
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	8 543,88 €	2 135,97 €
21534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION	130 000,00 €	32 500,00 €
21538	AUTRES RESEAUX	15 000,00 €	3 750,00 €
21568	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE D'INCENDIE ET DE DEFENSE	37 940,00 €	9 485,00 €
21578	AUTRE MATERIEL TECHNIQUE	90 000,00 €	22 500,00 €
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	69 500,00 €	17 375,00 €
2181	INSTALL. GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAG. DIVERS	356 113,85 €	89 028,46 €
21828	AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	257 500,00 €	64 375,00 €
21831	MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	17 600,00 €	4 400,00 €
21838	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	43 953,79 €	10 988,45 €
21841	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIERS SCOLAIRES	1 000,00 €	250,00 €
21848	AUTRES MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIERS	33 569,90 €	8 392,48 €
2185	MATERIEL DE TELEPHONIE	4 150,00 €	1 037,50 €
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	181 116,44 €	45 279,11 €
2312	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	15 000,00 €	3 750,00 €
2313	CONSTRUCTIONS	5 781 634,14 €	1 445 408,54 €
2315	INSTALLATIONS, MATÉRIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	4 433 122,65 €	1 108 280,66 €
TOTAL		12 952 045,85 €	3 238 011,46 €

Envoyé en préfecture le 25/11/2024
Reçu en préfecture le 25/11/2024
Publié le **26 NOV. 2024**
ID : 035-213502362-20241121-SG2024_488-DE

2. Budget annexe "Maison Médicale"

BUDGET ANNEXE MAISON MEDICALE			
Article	Libellé	Budget primitif 2024	Autorisation 2025
21321	IMMEUBLES DE RAPPORT	20 000,00 €	5 000,00 €
21351	BATIMENTS PUBLICS	10 000,00 €	2 500,00 €
21818	AUTRES MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIERS	2 409,59 €	602,10 €
TOTAL		32 409,59 €	8 102,40 €

3. Budget annexe "Production d'énergie photovoltaïque"

BUDGET ANNEXE PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE			
Article	Libellé	Budget primitif 2024	Autorisation 2025
2315	INSTALLATIONS, MATÉRIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	54 055,00 €	13 513,75 €
TOTAL		54 055,00 €	13 513,75 €

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1612-1,

Vu la présentation en commission Finances du 5 novembre 2024,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2025 dans la limite du montant de l'autorisation définie par l'article ci-dessus et pour les affectations mentionnées dans les tableaux ci-dessus, pour les budgets "Ville", "Maison Médicale" et "Production d'énergie photovoltaïque".

DIT que les investissements engagés dans le cadre de ces autorisations feront l'objet d'une information au Conseil Municipal.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon



La Secrétaire de séance,
Françoise Fouchet
1^{ère} Maire-Adjointe

Mis en ligne le **26 NOV. 2024**